

## SOMMAIRE

- Edito
- Absentéisme
- Prévoyance
- Echo
- Fraude fiscale
- Jour bleu
- Mathématiques
- Loi travail
- Femme à la CGT
- Le CNAS



## Edito :

La CGT-CD85 vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, à vous et à vos proches. N'appréhendez pas cette nouvelle année. Comme la CGT, ne soyez ni optimiste ni pessimiste, car ce sont deux attitudes passives.

Nous vivons une époque formidable, palpitante, car nous sommes en pleine révolution : la révolution du numérique. Comme celle de l'imprimerie, en son temps (1450), nous ne savons pas sur quoi elle va déboucher. En effet, lorsque l'imprimerie a fait son apparition, pour la papauté : « enfin, tout le monde allait pouvoir lire le livre (la bible) et parler latin ». Force, est de constater, que tous les pronostics ont été déjoués. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, en Europe, deux cent millions de livres, dans toutes les langues, ont été produits. Cela a permis par exemple, l'émergence du protestantisme ; avec la chute de Constantinople, l'Europe a eu un nouveau regard sur le monde, qui débouchera sur la révolution scientifique et de la divulgation de l'esprit des lumières...

Actuellement nous vivons une révolution similaire : téléphones portables, Uber, imprimante 3D, robots... Qui achète un CD ? Des pans entiers de l'économie vont disparaître au profit de nouveaux. Le premier secteur dématérialisé : la finance (70% des décisions sont faites par des algorithmes).

Nous ne pouvons pas comprendre notre environnement, la loi travail, la loi de déontologie (pour les fonctionnaires), les 32h, sans avoir compris les enjeux ; c'est-à-dire, par exemple, cette lutte entre « les maîtres de forge » (patrons sur le modèle du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle) et ceux des nouvelles technologies. Aux USA, cela s'illustre par la lutte entre Trump et Clinton.

Et nous, les salariés, les agents, dans tous cela, quelle est notre place ? Pour la CGT, nous devons lutter, tout d'abord, pour que chacun puisse être acteur, c'est à dire que chacun puisse suivre cette révolution et en saisir les opportunités. Cela ne peut se faire sans un salaire décent pour soi (et sa famille) et un socle de garanties. Ensuite, personne ne doit rester sur le carreau. Enfin, il faut bien penser que la révolution numérique ne remplacera pas tout (comme le lien humain) et par conséquent, cela ne doit pas être un prétexte pour tout casser. Aussi, la CGT veillera et luttera, avec vous, pour la défense des agents, de notre patrimoine commun qu'est, par exemple, le **service public**. Pensez qu'aucun droit n'est définitivement acquis. Ce n'est qu'ensemble, en s'engageant, que nous les défendrons. **LE PAM**

retrouvez-nous sur CGT CD85



## Absentéisme et non-retrait des primes

Au début de l'année 2016, votre syndicat CGT a revendiqué le non-retrait des primes, consécutivement à un arrêt de travail. En effet, quand des agents se trouvent en arrêt de maladie ordinaire (CMO), ces primes leur sont retirées à partir du 4<sup>e</sup> jour. Ceci constitue un manque à gagner important, notamment pour les catégories les plus modestes de notre collectivité. Pour la CGT, il s'agit tout simplement d'une double peine.

La Direction des Ressources Humaines, compte tenu de notre revendication, a accepté la mise en place d'un groupe « Absentéisme ». Deux réunions se sont déjà tenues en Septembre 2016 et Novembre 2016 sur ce sujet.

Il n'existe pas de cadre juridique national autour du retrait de ces primes. Ainsi, chaque collectivité applique sa propre politique. En Vendée, des collectivités maintiennent le régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail. Le Conseil Départemental peut et doit faire un effort en la matière. Il en va de la reconnaissance du travail de l'ensemble des personnels de notre collectivité, qui ne sont aucunement responsables de ce qui leur arrive. En outre, le gel des embauches et l'accroissement des tâches des agents (routes, collèges, social, autres services) font peser une hausse des risques liés à la santé.

**Votre syndicat CGT demande donc le maintien intégral du régime indemnitaire en cas d'arrêts de travail.**

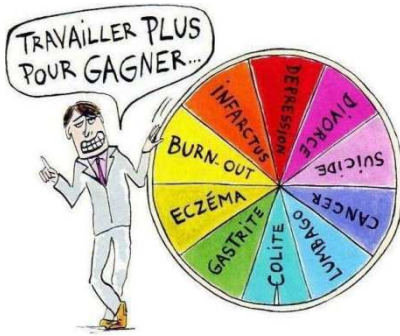


## Augmentation de la prévoyance

Depuis quelques temps, nous avons écho que la prévoyance allait augmenter d'environ 10%. Lors du comité technique du 2 novembre 2016, la CGT avait interpellé la direction et les élus sur le sujet. Manifestement personne n'était au courant. Au mois de décembre, pour les agents qui ont accès à leur boîte mail, ont reçu un message leur faisant part de cette augmentation. Pour les autres c'est la surprise. Cela soulève plusieurs questions :

Comment se fait-il que les souscripteurs de la prévoyance n'ont pas reçu de courrier, de notification, chez eux ?

Qui absorbera la hausse : l'employeur ou l'agent ? Rappelons que la CGT, lors de la mise en place, s'était positionnée pour un pourcentage. Comment ce fait-il que les représentants du personnel ne soient pas informés de cette hausse ? Rappelons toujours que la CGT avait émis des réserves sur la méthode et la procédure du Conseil Général de Vendée consistant à sous-traiter au centre de gestion, excluant de fait les représentants du personnel du CG85.



### Echo

« Travailler moins ou gagner plus ? » Une question anodine ? Sous la peau de l'agneau se cache en réalité un loup.

En effet, tout d'abord sur la forme, derrière cette question, il y a une tartufferie. Car dans la question, il y a des réponses induites qui n'ont pas fait l'objet de contradictoires. C'est ce que l'on appelle un sophisme, comme, par exemple, celui qui consiste à poser la question : « quand arrêteras-tu de battre ton père ? » (Alors que l'on n'a jamais frappé notre père). Ensuite, cette question fait écho à une revendication de la CGT pour les 32h. Enfin, elle ferme le débat sur notre société (voir édito) et induit notamment, une fatalité, celle que les 90 % des salariés ont d'ores et déjà perdu et doivent rogner à leur bien-être, leur santé, leurs émancipations.

**LUTTER  
PLUS la cgt  
pour  
GAGNER PLUS**

### Fraude fiscale

#### - **Fraude fiscale :**

Entreprises : 23 milliards (impôts), 19 milliards (tva), 2 milliards (divers) = **44 milliards.**

Particuliers : 19 milliards (revenus), 6 milliards (patrimoine), 2 milliards (divers) = **27 milliards.**

#### - **Fraude sociale :**

Entreprises : 18 milliards (cotisations non déclarées) = **18 milliards.**

Particuliers : 335 millions (RSA), 113 millions (famille), 64 millions (maladie) = **512 millions.**

#### - **Le non recours aux droits :**

RSA : **5.3 milliards.**

Famille, logement : **4.7 milliards.**

#### - **Aide aux entreprises :**

6000 différentes, aides directes, ou crédits d'impôts. Avec une efficacité non établie concernant les emplois créés (Les chômeurs sont de plus en plus nombreux !).

Un montant total de **110 milliards /an**, (les grands groupes boursiers sont les plus favorisés)

Les dizaines de milliards d'euros d'aides aux entreprises distribuées par l'État et les collectivités n'ont aucune utilité pour la société ; aucune utilité et aucun effet sur l'emploi ; elles ne servent pas à augmenter les salaires et proviennent bien plus de la baisse de ceux-ci ; quant aux investissements pour moderniser l'appareil de production, ils sont eux aussi en baisse. La seule et unique utilité de ce pillage en règle des finances publiques est d'accroître les profits des grands groupes industriels et financiers, de remplir les comptes en banque d'une petite minorité d'actionnaires.

Quant au monde du travail, il se retrouve doublement victime.

Tout d'abord, ces 110 milliards ou plus de cadeaux aux entreprises ne viennent pas de nulle part. Ils sont pris dans la poche des salariés, retraités et chômeurs, par le biais des impôts. Car il ne faut pas oublier que ce sont eux qui en payent la plus grosse part avec les 180 milliards d'euros récoltés, y compris sur le dos des plus pauvres, au titre de la TVA et de la taxe sur les carburants. Ainsi, non seulement les groupes capitalistes réalisent leurs profits en réduisant toujours plus la part versée à la classe ouvrière, à l'aide des licenciements et de la peur du chômage, mais voilà qu'en plus ils récupèrent, par le biais de l'État et des collectivités territoriales, une part notable de ces maigres salaires et pensions pour venir encore arrondir leurs profits.

#### - **Chômage :**

**Le coût moyen d'un chômeur par an pour l'état : 20 000 €**

Moins de chômeurs = Plus de cotisations sociales, et recettes fiscales.

*Les chiffres qui sont tirés de sources officielles (sénat, assemblée, gouvernement), peuvent varier de quelques millions, mais les proportions restent inévitablement les mêmes.*

**De l'argent pour financer le partage du travail, 32h et moins, des semaines de congés payés supplémentaires. Le travail, il suffit d'aller le chercher là où il est.**

**Idée simpliste dirons certains, mais tellement réaliste.**

**LA CGT VOUS  
SA FORCE C'EST VOUS  
SYNDIQUEZ-VOUS !**

## Jour bleu

Pour des raisons qui restent toujours obscures, la direction a proposé (à la demande d'un agent) et s'est positionnée pour la mise en place d'un « jour bleu » le 2 janvier 2017. La CGT s'est positionnée **contre** pour plusieurs raisons et a fait une proposition qui aurait solutionné le problème.

Tout d'abord, c'est transgresser l'usage du dispositif des jours bleus qui, initialement, étaient fait pour les ponts et le lundi de Pentecôte (autrefois férié, puis travaillé en solidarité avec les anciens).

Ensuite, nous mettons les plus grandes réserves sur la légalité. En effet :

Attendu que les RTT (Réduction du Temps de Travail) se soldent le 31 décembre ;

Attendu qu'à l'issu du 1<sup>er</sup> janvier personne ne peut avoir fait plus de 35 heures ;

Attendu toujours que nombre d'agents ne peuvent pas transférer leur RTT d'une année sur l'autre et sont considérées comme perdues (ce que la CGT conteste au principe que tout travail fait doit être payé ou récupéré) ;

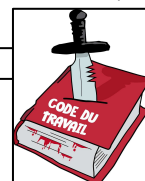
Attendu également que dans certains services la DRH interdit de les mettre sur un compte épargne temps ;

Alors comment la direction peut-elle accorder, aux agents, un droit qui n'est pas acquis ?

Pour la CGT ce 2 janvier ne peut être qu'un « cadeau » de la direction. Cette position est confirmée par de nombreuses jurisprudences, qui disent, par exemple, que l'employeur ne pourra pas demander cette RTT induite, en cas de départ anticipé de l'agent.

Enfin, c'est une atteinte à la liberté des agents de disposer de leur RTT.

La position de la direction est donc très étonnante. La CGT avait proposé une solution: celui de suspendre, ce jour là, la présence obligatoire de 50% du personnel dans les services (dispositif que conteste la CGT) et de le limiter à la présence légale au minimum, afin d'assurer la continuité du service public, (c'est à dire en prenant comme jour de référence un dimanche ou un jour férié).



## Fillon, Retailleau, Auvinet,

### **Ou l'art de combattre le chômage, en supprimant des emplois!**

Les paroles publiques d'hommes politiques, relayées par des « chiens de garde régionaux et départementaux », sont impressionnantes. Des phrases chocs destinées à culpabiliser et orienter une partie de la population, à dresser une frange de celle-ci contre tel ou tel groupe (social, religieux, ethnique). Des absences de communication concrète et compréhensible sur les calculs effectués et susceptibles de faire comprendre et améliorer la situation économique, notamment en ce qui concerne la durée du temps de travail.

« Mon projet est **cohérent**, je propose de supprimer 500.000 emplois publics en passant de 35 à 39 h le temps de travail de la fonction publique » « Je laisserais au chef d'entreprise la liberté de négocier la durée hebdomadaire du travail, sans dépasser, les 48 heures par semaine... » La CGT du Conseil Départemental vous explique pour quoi, et pour qui, est faite l'augmentation du temps de travail, de Mr Fillon et consorts.

#### **Problème de mathématique niveau CE2 :**

Vous êtes chef d'entreprise, avez 80 salariés lesquels travaillent 35h par semaine, votre carnet de commande est plein pour les 12 prochains mois, sans espoir d'augmenter la production.

#### **Question 1 :**

Mr Fillon décide désormais que vos employés travailleront 40h hebdomadaires.

-Quelle sera l'incidence sur le nombre d'employés ?

L'élève va faire le calcul : 80 salariés X 35 heures = 2800 heures/semaine

2800 / 40h = 70 salariés

**L'incidence sera, que je vais licencier 10 employés soit 12.5 % de mon personnel.**

#### **Question 2 :**

Sachant que vos salariés vous coutent en moyenne 2000 euros mensuel TTC.

-Quelle sera l'incidence sur votre bénéfice annuel ?

L'élève va faire le calcul : 2000 euros X 10 salariés en moins = 20 000 X 12 mois = 240 000 euros.

**L'incidence sera de 240 000 euros en plus sur mon bénéfice annuel.**

#### **Question 3 :**

Si l'on considère qu'en France le nombre de salariés est de 24 000 000.

-Combien y'aura t'il de chômeurs en plus ?

-Quel sera le bénéfice annuel dégagé par les entreprises ?

L'élève va faire le calcul : 24. 000.000 X 12.5 % = **3 000 000 de chômeurs en plus.**

3.000.000 X 2000 X 12 mois = 72 000 000 000 euros (72 milliards) de bénéfice global annuel dégagé par les entreprises

#### **Question 4 :**

Quelle sera la somme payée par la collectivité, si toutes ces personnes, désormais au chômage sont indemnisées à 70% de leur salaire brut, soit 1500 euro en moyenne ?

L'élève va faire le calcul : 3.000.000 X 1500 X 0.70 X 12 mois = 37.800.000.000 (37 milliards)

Que peut-on conclure de l'augmentation du temps de travail ?

+ De chômeurs

+ De bénéficiaires

Peut-on réellement penser, que des idées qui visent à sacrifier des emplois, des vies, au profit de quelques uns à la cupidité bien affirmée, est source d'épanouissement d'une société du 21<sup>ème</sup> siècle.

Nous, à la CGT, ce n'est pas notre philosophie, la réduction du temps de travail n'est pas seulement un objectif sociétal. Les 35 heures ont eu un effet positif sur la création d'emplois. Et, cerise sur le gâteau, cela a permis de créer un élan de dialogue social comme jamais vu auparavant.

Nous voulons un grand débat public et faisons des propositions concrètes. Nous visons une loi sur les **32 heures** (pour commencer) qui serait évidemment économiquement viable et profitable à tous.



**PARTAGEONS LES RICHESSES, PAS LA MISERE !**



## Loi travail

La promulgation au journal officiel du mardi 9 août 2016, de la loi El Khomri change la donne sur la santé au travail. L'article 102 du texte qui réforme le code du travail, supprime en effet, la visite médicale systématique d'aptitude à l'embauche pour la remplacer par une « Visite d'information et de prévention effectuée après l'embauche par un professionnel de santé, sous la responsabilité du médecin du travail »

Son décret promulgué au 1 janvier 2017 sera lourd de conséquences :

- Concernant la santé au travail et la médecine du travail.
- Elle est en rupture avec toute la construction faite depuis 1945.
- On passe d'un devoir de protection de tous les salariés à une gestion des postes à risques.
- C'est l'abandon du devoir d'adapter le travail à l'homme, pour faire du personnel médical celui qui adapte l'homme aux contraintes du travail.
- La souffrance au travail, due à des organisations du travail qui engendrent des pathologies physiques et mentales, cette satisfaction des revendications patronales est totalement irresponsable.
- Les administrations et les services publics n'auront évidemment aucun régime particulier dans ce domaine, alors qu'ils sont particulièrement victimes de modes d'organisation qui aggravent très fortement les conditions de travail.
- Que les dispositions du code du travail s'appliquent aux fonctionnaires en matière de santé et de sécurité au travail.



Le médecin du travail participe au CHSCT, il participe aux commissions de réforme et œuvre pour la sécurité des bâtiments. Quelle serait la légitimité d'un auxiliaire de santé, pour les postes à risques et les agents handicapés, ou physiquement atteints, poussés souvent vers la porte de sortie, avec des conséquences dévastatrices sur leur vie quotidienne et financière ? Quel devenir, sachant que l'on retarde l'âge de départ à la retraite et que nos politiques veulent nous faire travailler encore et encore ? La CGT combattra cette dérive consistant à rendre les agents des services publics responsables de leur santé au travail. Seule la prévention des risques et le bien-être au travail sont les éléments nécessaires à la carrière de chacun. Oui à une médecine préventive de qualité (non à la loi de régression sociale El Khomri).



## Une femme à la CGT

Interview de la secrétaire de la Coordination Syndicale Départementale (CSD) CGT de la Vendée.

### **Bonjour, pouvez-vous nous parler de la CSD ?**

La CSD regroupe l'ensemble des syndicats CGT des territoriaux de la Vendée ainsi que les nombreux syndiqués « isolés ». Ainsi sont notamment représentés : le syndicat des pompiers (SDIS) ; de nombreuses communes et EHPAD (maison de retraite) ; de nombreux syndiqués qui sont seuls dans leur commune (voir plusieurs, mais pas constitués en syndicat) ; le syndicat CGT du Conseil Départemental de la Vendée...

### **Qu'elle est la place des femmes à la CGT ?**

Les femmes sont présentes et prennent leur part dans l'action syndicale. Il y a un collectif « femme mixité ». Il est actif. Il a publié un guide d'actions syndicales pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, mais aussi au sein de la CGT. Il y a du matériel syndical (affiches, tracts...) pour dénoncer les violences sur les lieux de travail. Il y a également une cellule de veille qui a été mise en place. Dans les statuts de notre syndicat, il est mis que « la CGT lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes et toute forme de domination ».

### **Trouves-tu ta place au sein de la CGT ?**

Il n'y a pas de différence entre un homme et une femme au sein de la CGT. La question de la mixité, ou de sexe, ne s'est pas posée pour mon élection à la tête de la CSD.

### **As-tu un message à faire passer aux femmes agents du CD85 ?**

Le droit des femmes n'est pas un acquis. Il faut faire très attention et continuer à se battre, d'autant plus pour nos droits. Cela passe notamment par la présence de femmes dans les syndicats et à la CGT. Merci.

## Comité National d'Action Social

Une des revendications de la CGT-CD85 est que le Conseil Départemental de Vendée adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales). Cela permettrait aux agents de bénéficier de nombreuses prestations (culture, loisirs, vacances, solidarité...) et également des prêts, pour vous et vos ayants droit. Même un chèque est donné aux bénéficiaires de la médaille du travail ou pour le départ à la retraite (170€ minimum). A noter que certaines prestations sont soumises à conditions de ressources, mais pas toutes. La CGT vous invite donc à visiter leur site et à s'associer, pour demander l'adhésion du Conseil Départemental afin que nous puissions tous en être bénéficiaire.

CGT-CD85 : Pôle technique, Bd A.Briand à la Roche/Yon – Tel : 02 28 85 88 06

Permanence tous les mercredis de 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous (répondeur)

Contacts : [cgtcgvendee@orange.fr](mailto:cgtcgvendee@orange.fr) - Site internet : <http://lactcg85.com/>

**Facebook : CGT CD85**

